



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 27 mai 2026

**Objet : Attribution d'une subvention à la Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM), station de Bastia au titre de l'année 2026**

**Date de la convocation : 19 mai 2026**

**Date d'affichage de la convocation : 19 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

**Nombre de membres composant l'assemblée : 43**

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Nombre de membres présents : 37**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame STROMBONI Marie ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

**Etaient absents :**

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur Paul TIERI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;  
Madame Anne-Marie CARRIER à Madame Françoise FILIPPI ;  
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;  
Madame Marie- Dominique NASICA à Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ;  
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;  
Monsieur Jean-Martin MONDOLONI à Madame Josepha OLIVESI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Didier Grassi élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

**Vu** la délibération municipale n°2021/DEC/01/02 en date du 17 décembre 2021 portant adoption d'un règlement d'attribution des subventions aux associations ;

**Vu** le courrier en date du 16 février 2026 de la Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM) ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 26 mai 2026 ;

**Considérant** que la SNSM (Société Nationale des Sauveteurs en Mer) est une association reconnue d'utilité publique depuis 1970 ayant pour mission principale le sauvetage de la vie humaine en mer, grâce à des sauveteurs tous bénévoles ;

**Considérant** qu'elle assiste aussi les navires en difficulté et peut participer à des missions d'intérêt général tel que la lutte contre les pollutions en mer et à terre ;

**Considérant** que la station SNSM de Bastia, la plus ancienne de Corse, a été créée en 1888, son secteur d'intervention s'étendant de Brandu à Lucciana sur 40 km de littoral et comprend notamment les ports de plaisance du Vieux-Port et du port de Toga ;

**Considérant** que cette station est dotée d'une vedette tous temps de 13m de long et d'un semi-rigide rapide de 7.5m de long, en capacité d'intervenir toute l'année, 7/7 jours, de jour comme de nuit ;

**Considérant** qu'en 2025, en Corse, la SNSM a secouru 29 personnes dont 3 en urgence vitale lors de 12 interventions de secours en mer ;

**Considérant** le fonctionnement des stations SNSM (opérations de secours, entretien de la vedette et des équipements, formation...) reposant sur les dons et subventions ;

**Considérant** la zone d'intervention du navire et l'importance de son action ;

**Considérant** la proposition d'octroyer à la station SNSM une subvention de fonctionnement de 2 000 € afin de maintenir son niveau opérationnel de secours en mer.

*Après avoir le rapport de Monsieur Philippe VIGNOLI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

#### **Article 1er :**

- **Décide** d'octroyer une subvention à hauteur de 2 000€ à la station SNSM de Bastia pour l'année 2026.

#### **Article 2 :**

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 02/06/2026

Signé électroniquement le 02/06/2026

Didier GRASSI

Gilles SIMEONI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*